

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Plan de Mobilité de Colmar Agglomération 2026-2036

Par arrêté n°CA00062/2026 du 28 avril 2026, le Président de Colmar Agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Mobilité (PDM) 2026-2036 de Colmar Agglomération.

L'objectif de cette procédure est de doter les 20 communes de l'Agglomération de Colmar d'une vision stratégique sur dix ans, déclinée en 7 leviers et 32 actions concrètes, afin d'organiser les déplacements des habitants de manière cohérente, accessible et efficace. Il doit favoriser les mobilités durables, réduire l'usage de la voiture individuelle et limiter l'impact environnemental des déplacements.

Le dossier d'enquête publique se compose de l'arrêté du Président du 28 avril 2026 portant ouverture et définissant les modalités de l'enquête publique, la délibération d'arrêt du PDM en date du 12 juin 2025, le projet arrêté comprenant l'évaluation environnementale, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ainsi que le mémoire en réponse de cet avis, l'avis des personnes publiques associées et des communes-membres qui se sont exprimées, le registre d'enquête.

Par décision du 27 mars 2026, le Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Madame Brigitte REIBEL en qualité de présidente de la commission d'enquête et Mesdames Sylvie HASSENBOEHLER-MARTIN et Marie-Christine SCHAFFHAUSER en qualité de membres de la commission d'enquête.

L'enquête publique se déroulera durant **31 jours consécutifs du lundi 1^{er} juin au mercredi 1^{er} juillet 2026 inclus**. Le dossier d'enquête publique peut être consulté aux heures d'ouverture au public dans les lieux suivants :

- siège de Colmar Agglomération, 32 cours Saint-Anne à Colmar
- Mairie de Colmar, 1 place de la Mairie
- Mairie d'Andolsheim, 2 Grand Rue
- Mairie de Bischwihr, 69 Grand Rue
- Mairie de Fortschwihr, 1 rue de l'Eglise
- Mairie de Herrlisheim-près-Colmar, allée de l'Hôtel-de-Ville
- Mairie de Horbourg-Wihr, 44 Grand Rue
- Mairie de Houssen, 13 rue Principale
- Mairie d'Ingersheim, 42 rue de la République
- Mairie de Jebnheim, 1 place Saint-Martin
- Mairie de Muntzenheim, 34 rue Principale
- Mairie de Niedermorschwihr, 18 rue des Trois-Epis
- Mairie de Porte du Ried, 23 rue Principale
- Mairie de Sainte-Croix-en-Plaine, 25 route de Bâle
- Mairie de Sundhoffen, 1 rue de la Mairie
- Mairie de Turckheim, 6 rue du Conseil
- Mairie de Walbach, 1 place de la Mairie
- Mairie de Wettolsheim, 4 place du Général de Gaulle
- Mairie de Wickerschihr, 37 Grand Rue
- Mairie de Wintzenheim, 28 rue Clemenceau
- Mairie de Zimmerbach, 25 rue Principale

Les membres de la commission d'enquête assureront 6 permanences :

- le 1^{er} juin 2026 de 9h à 11h à Colmar Agglomération salle 001
- le 10 juin 2026 de 10h à 12h en mairie de Wickerschihr
- le 17 juin 2026 de 15h30 à 17h30 à Colmar Agglomération salle 001
- le 18 juin 2026 de 14h à 16h en mairie de Wintzenheim
- le 25 juin 2026 de 14h à 16h en mairie de Sainte-Croix-en-Plaine
- le 1^{er} juillet 2026 de 15h30 à 17h30 à Colmar Agglomération salle 001

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête publique sur un support identique à celui utilisé par l'administration, ou par courrier électronique et sans frais, auprès du service Mobilités de Colmar Agglomération dès la publication du présent arrêté.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet de Plan de Mobilité et consigner éventuellement ses observations : sur le registre d'enquête papier au siège de Colmar Agglomération ou dans les 20 mairies, par courrier électronique à l'adresse suivante : mobilites@agglo-colmar.fr avec la mention « Enquête publique Plan de Mobilité », sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : www.agglo-colmar.fr/enquete-publique-mobilite/contribuer ou par courrier adressé à Madame la Présidente de la commission d'enquête – Enquête relative au projet de Plan de Mobilité - Colmar Agglomération - 32 cours Saint-Anne – 68004 Colmar Cedex. Les observations ou propositions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé visible par tous.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PDM, éventuellement modifié pour tenir compte des avis reçus, des observations formulées et du rapport de la commission d'enquête sera, par la suite, soumis au vote du conseil communautaire de Colmar Agglomération.

Les informations peuvent être demandées auprès du service Mobilités (Colmar Agglomération, 32 cours Saint-Anne – 68004 Colmar Cedex) – 03 69 99 55 76 – mobilites@agglo-colmar.fr.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés à l'accueil de Colmar Agglomération, dans les 20 mairies, sur le site Internet de Colmar Agglomération (www.agglo-colmar.fr) et à la Préfecture du Haut-Rhin durant une période d'un an dès réception.